

## **Procès-verbal du Conseil Municipal**

### **Séance n° 5 du lundi 30 juin 2025 – 18H10 – salle de la mairie**

**Présents :** MARRET Serge, SABATIER Sébastien, GRIX Suzanna, CELERIER Patrick, BELFIORE Mauricette, GUILHEM Louis, BORREL Marie-Andrée formant la majorité des membres en exercice.

**Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :** Maryvonne Hager à Suzanna Grix.

**Absent(s) excusé(s) :** Néant.

**Absent(s) :** Monié Florian

M. le maire ouvre la séance à 18H10.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la nomination de Louis Guilhem à la fonction de secrétaire de séance.

#### **Ordre du jour :**

PV du conseil du 12 mai 2025 : pas d'observation.

Il est approuvé à l'unanimité.

#### **Délibérations :**

➤ **Demande de subvention auprès de la Région dans le cadre de l'opération Cœur de village**

Après une rencontre avec deux administratifs du Conseil régional à Narbonne, le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la région Occitanie est proposé au Conseil.

Il est demandé à la Région le financement de 4 400 € pour des travaux d'aménagement d'espaces verts et de mobilier urbain sur les secteurs 1 et 2.

**Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.**

➤ **Vente de la remise AMOUROUX à Monsieur et Madame PERRAMOND,**

La signature de l'acte de vente chez Me Louis n'a pas pu avoir lieu sur intervention du notaire de M et Mme Perramond.

Il est proposé au conseil municipal de ne pas conditionner la vente à une fin de travaux dans les deux ans qui suivent la signature de l'acte de vente comme envisagé initialement.

**Le Conseil approuve à l'unanimité.**

➤ **Achat de la parcelle A13 appartenant à M. CHIROULEU :**

Cette parcelle de 540 m<sup>2</sup> est située au beau milieu de l'ancienne déchèterie.

M. Chirouleu s'est déclaré vendeur et attend une proposition de la commune.

**Il est convenu de proposer un achat sur la base de 1€ le m<sup>2</sup>.**

➤ **Subvention à l'association pétanque Tourouzelloise.**

Lors du conseil municipal précédent, il avait été décidé de proposer à cette association la signature d'une convention d'utilisation du boulodrome et du local attenant. Celle-ci n'a pas recueilli l'approbation de l'association pour trois raisons essentielles :

- L'association entend organiser des concours toute l'année du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.
- L'association entend organiser des concours les mercredi après-midis pour les enfants, les jeudi, vendredi et samedis soirs pour les adultes ;
- Surtout l'association entend utiliser le local pour cuisiner.

Le Maire, Patrick Célerier et Marie-Andrée Borrel qui ont reçu le conseil d'administration de l'association ont clairement affiché la position de la Mairie : Si les deux premiers points sont amendables il est hors de question d'utiliser le local du boulodrome comme cuisine. Il n'est absolument pas adapté pour cela.

Après débats, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver la version modifiée du projet de convention, jointe en annexe,**
- **Et l'attribution d'une subvention de 500€ à l'association conditionnée par la signature de ladite convention.**

Par ailleurs, l'association souhaite la réalisation de certains travaux qu'elle juge nécessaires :

- Pose d'un container de stockage de matériels ;
- Extension du boulodrome ;
- Extension du parking du parking voisin ;
- Création ou modification d'un local de cuisine

Le budget 2025 est très serré et ne peut pas prendre en compte ces dépenses supplémentaires. Elles seront étudiées dans le cadre du budget 2026. Il est également souligné que l'effort de la commune en faveur de cette association ne se limite pas aux 5 00 € proposés et que doivent y être ajoutés les consommations électriques et d'eau. Celles seront d'ailleurs chiffrées sur le deuxième semestre 2025.

➤ **Vote du budget :**

Une erreur de 42 centimes d'€ a été commise sur un amortissement (quarante-deux cents) sur amortissement.

Il est proposé au Conseil de procéder à une décision modificative sans incidence sur la signature du budget.

**Le conseil approuve à l'unanimité.**

➤ **Location du logement de l'école**

Madame Angélique LE GOFF, ses deux enfants et son compagnon M. Anthony PINAU occupent un petit appartement place de la République et souhaiteraient bénéficier d'un logement plus grand susceptible d'accueillir également les trois enfants de Monsieur.

Le prix de location proposé s'élève à 500 €/mois.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition qui permet à Mme Le Goff d'habiter et de travailler au village.**

➤ **Convention avec le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale**

Le centre de gestion de la FPT propose un appui aux communes pour la préparation des dossiers de demande de retraite de ses agents. Le coût maximal pour un dossier difficile s'élève à 150 €. Pour un dossier moins complexe avec carrière longue, le coût est plus réduit 120 €.

**Le conseil approuve à l'unanimité ce projet de convention dont le premier bénéficiaire devrait être Yvan Sarda.**

## Informations

➤ **Achat de la propriété de Mme GOODCHILD, rue Molière**

Mme Goodchild a été reçue en mairie, le 19 juin, par le Maire, Mme Grix et M. Célerier adjoints. Ils lui ont proposé de racheter à l'amiable, l'immeuble qu'elle possède rue Molière pour un montant de 10 000 €. Cet immeuble est en très mauvais état et menace ruines ; le toit s'est écroulé depuis plusieurs années. Mme Goodchild souhaite vendre cette maison, pense en tirer un prix supérieur et surtout pense que son ex-mari a son mot à dire dans la vente. Elle va s'efforcer de retrouver l'acte d'achat de cette maison qui aurait été achetée à la suite d'un héritage.

Il lui a été demandé de produire l'acte qui, d'après elle, aurait été passé chez Me Marty, notaire à Olonzac. Contacté par la mairie Me Louis successeur de Me Marty n'a pas retrouvé trace de cet acte et doit poursuivre ses recherches.

➤ **Opération Cœur de village : Financement par l'Agence de l'eau RMC du réseau d'eau potable du secteur 1**

Serge Marret a rencontré le 30 juin après-midi M ; Eric André de l'Agence. Le dossier doit être examiné par les instances compétentes à la mi-juillet. Une réponse est attendue dans l'été.

➤ **Conseil d'école et rentrée scolaire 2025**

La rentrée 2025, comme du reste celle de 2024, verra une augmentation « anormale » d'entrée d'élèves en petite section. La conséquence directe est que tous les élèves de maternelle ne peuvent pas être accueillis à Castelnau. L'école de Tourouzelle accueillera donc des élèves de moyenne section, de grande section, de classe préparatoire et de cours élémentaire 1<sup>ère</sup> année. Les élèves de CE2, de CM1 et de CM2 seront tous scolarisés à Escales.

Des travaux et du matériel sont nécessaires pour accueillir les MS, en particulier une rampe d'accès adaptée pour gravir les quelques marches de la cour de l'école au couloir d'entrée, le remplacement d'un WC adulte par un WC pour tout petits dans le bloc extérieur. Suzanna Grix a consigné tous les travaux à réaliser sur une fiche jointe en annexe.

Elle signale, de plus, que pendant la première semaine de juillet, elle entreprendra avec les enseignantes, Marie-Andrée Borrel et les employés municipaux un travail d'archivage, de classement et de nettoyage à l'école.

➤ **Projet photovoltaïque sur le site de l'ancienne déchèterie**

Le maire informe le conseil qu'il a appelé la semaine précédente le SYADEN pour connaitre l'état d'avancement de ce projet. Le rapport doit être remis en mairie la première semaine de juillet.

➤ **Changement des lampadaires Place de la République**

Alors que la très grande majorité des lampadaires a été changée à la suite de la grêle de 2014, ce n'est pas le cas de ceux de la Place de la République. Un devis a été demandé à l'entreprise Comelec pour les changer et les remplacer par des candélabres à leds. Des économies d'énergie étant alors possibles, une subvention sera demandée au SYADEN.

➤ **Extension du Parking des Jeîches**

Devant la saturation du parking des Jeîches, une extension est prévue à l'est.

Le décapage de la terre végétale sera fait par les employés communaux dans le courant de l'été pour permettre le stockage du matériel et des matériaux nécessaires à l'opération cœur de village. Les gravats issus de la démolition de la poste y seront aussi stockés avant d'être concassés. Puis, un géotextile sera posé et recouvert du granulat obtenu après concassage. L'autre partie du granulat sera utilisée dans le parking à créer rue de l'église.

➤ **Fauchage des chemins**

Comme en 2024, les travaux de fauchage en bordure de chemins débuteront la 1<sup>ère</sup> semaine de juillet.

➤ **Reprise des nids de poule sur les chemins.**

Contrairement aux années précédentes, il n'a pas été prévu de ligne budgétaire en 2025 pour refaire des chemins ou parties de chemins. Les principaux trous seront bouchés dans le courant de l'été par les employés communaux.

➤ **Pose de compteurs intelligents :**

C'est la société VEOLIA qui doit installer vannes et compteurs. Son intervention est prévue en septembre.

➤ **Déplacement des compteurs du centre du village (Secteur 1) à l'extérieur :**

La commune profitera des travaux sur les réseaux au centre du village pour changer les compteurs d'eau des habitations ou remises et les positionner à l'extérieur. Ces travaux seront réalisés par les employés communaux.

➤ **Isolation du logement de l'école**

L'isolation du logement de l'école doit être améliorée au niveau du plafond. Deux devis ont été demandés. Le moins disant d'un montant de 3 108 € TTC de Flo plâtrerie a été retenu.

➤ **Reprise des tombes abandonnées au Cimetière : Tranche 2**

Il est demandé au secrétariat de mairie de relancer le Groupe Elabor pour une reprise cet automne. Le maire informe, par ailleurs, le Conseil d'un risque de contentieux avec deux des héritiers de la tombe Chanard qui se plaignent, sans apporter de preuves, d'un non-respect de la procédure de la reprise de la tombe.

➤ **Bulletin Municipal en cours.**

La rédaction est terminée. Reste à améliorer la présentation du bulletin qui devrait être disponible et distribué avant le 14 juillet 2025.

**Questions et informations diverses :**

➤ **Nettoyage des bacs d'ordures ménagères**

Ce nettoyage aura lieu le 11 juillet au matin. Une information sur Panneau Pocket l'annoncera en demandant aux usagers de ne pas déposer de sacs dans ces bacs avant la fin de la matinée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.